



Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Millery et Autreville

La lettre du SIAMA

JUIN 2018



En 2018, le SIAMA poursuit sa mission au service des habitants en confortant l'existant. Après les travaux de 2016 et 2017, l'année sera plus calme. La station d'épuration continue son travail sans faillir et filtre nos eaux usées avant rejet dans

la Moselle. L'entretien de la STEP est une lutte de tous les instants contre les mauvaises herbes qui aimeraient envahir les bassins et qu'il faut maîtriser. La zone de rejet végétalisée a été nettoyée cette année et participe à l'épuration de nos eaux. Les 6 pompes de relevage gérées par le syndicat fonctionnent bien et le détournement des eaux claires effectué l'année dernière porte ses fruits. La consommation électrique diminue. Certains habitants des deux communes n'ont pas encore déconnecté leur fosse septique. Je rappelle ici que c'est une obligation incontournable et qu'il convient de se mettre en conformité rapidement.

Une extension du réseau sera réalisée en juillet route de Nomeny afin de permettre le raccordement futur d'habitations pour l'instant en assainissement non collectif. Le zonage va être repris dans ce sens au cours de l'année.

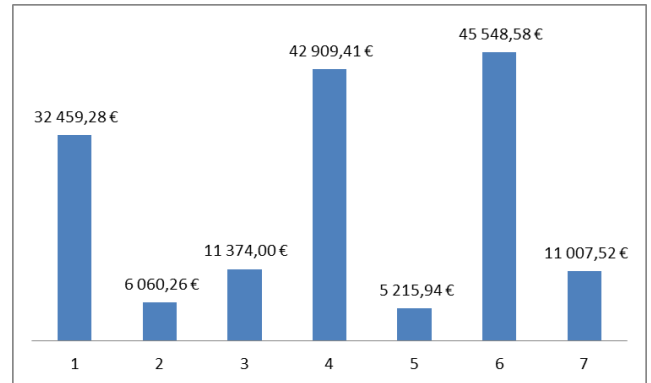
Afin de ménager l'entretien des pompes et les roseaux de la STEP, je rappelle qu'il est demandé de ne pas jeter de lingettes dans les toilettes ou les égouts et qu'il est interdit de déverser huile, essence ou autres produits chimiques. Merci et bel été à toutes et à tous.

Le président du SIAMA - Jean-Jacques BIC

Les comptes du SIAMA en 2017

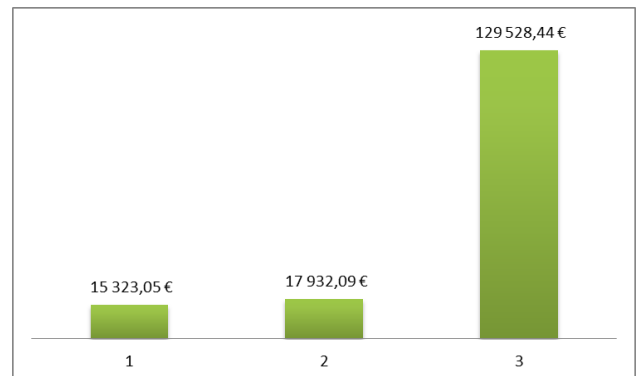
Dépenses de fonctionnement → 154 575 €

- 1- Charges à caractère général (eau, électricité, entretien, assurances, réparations, maintenance, ...)
- 2- Salaires et charges
- 3- Reversement à l'agence de l'eau
- 4- Dotation aux amortissements
- 5- Charges de gestion courante
- 6- Remboursement des intérêts de l'emprunt
- 7- Remboursement trop perçu année précédente



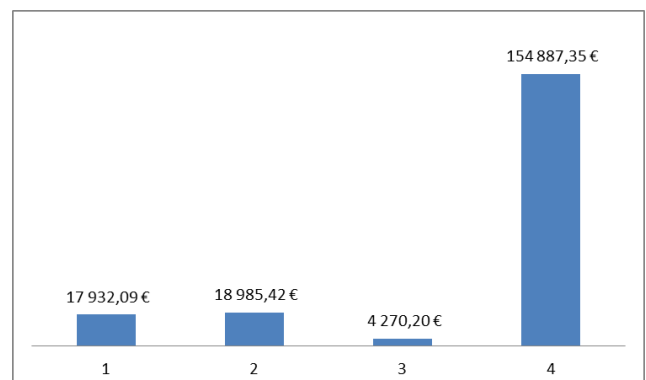
Recettes de fonctionnement → 162 784 €

- 1- Excédent année précédente
- 2- Amortissement des subventions
- 3- Redevance assainissement et Participation à l'Assainissement Collectif des constructions neuves



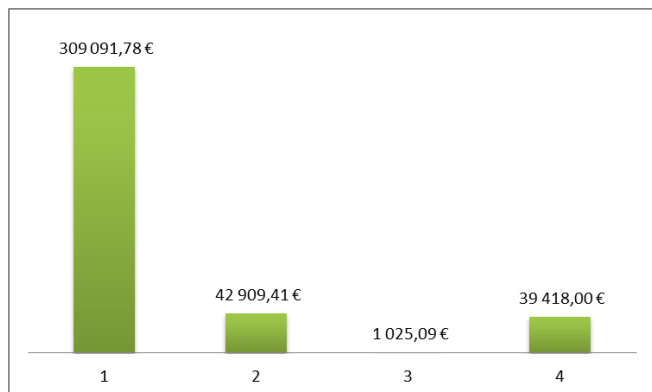
Dépenses d'investissement → 196 075 €

- 1- Amortissement des subventions
- 2- Remboursement du capital de l'emprunt
- 3- Investissements divers et frais d'études
- 4- Travaux d'extension des réseaux



Recettes d'investissement → 392 444 €

- 1- Excédent d'investissement des années précédentes
- 2- Amortissement des réseaux et de la STEP
- 3- FCTVA (recette liée au remboursement de la TVA)
- 4- Subvention de l'agence de l'eau



Le budget prévisionnel pour 2018

Les dépenses et les recettes de fonctionnement ont été équilibrées pour un montant total de 156 510 €.

Ces dépenses prévues sont liées au fonctionnement et à la maintenance du réseau ainsi qu'au remboursement des intérêts de l'emprunt. Les recettes proviennent principalement de l'excédent de fonctionnement 2017 pour 8 209 €, de la redevance assainissement pour un montant de 103 000 €, des participations des communes pour 11 811€, de la redevance modernisation des réseaux (reversée à l'agence de l'eau) pour 12 000 € et de la dotation aux amortissements de 18 590 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement prévues s'élèvent quant à elles à 256 387 €.

Ces dépenses sont composées des travaux réalisés et payés en 2018 pour 15 800 €, des dotations aux amortissements pour 18 590 €, du remboursement du capital de l'emprunt pour 19 953 € et d'une provision pour financer les travaux et les remboursements à venir d'un montant de 195 138 €. Les recettes sont liées au solde de la section d'investissement de 196 369 €, au retour de la TVA sur les travaux pour un montant de 12 850 € et à la dotation aux amortissements de 47 168 €.

Mensualisation de la redevance



La facturation de la redevance se fait en deux temps. **Une facture estimative basée sur 40% de la facture de l'année précédente vous est adressée en juin. La facture définitive, déduction faite de l'acompte, vous est envoyée en décembre.**

Le SIAMA a mis en place la possibilité de mensualiser le montant de la redevance. Pour les abonnés qui souhaitent adhérer à ce système, il suffit de compléter les documents de prélèvement SEPA disponibles au

bureau du syndicat à la mairie d'Autreville ou sur le site internet de la commune d'Autreville : www.autrevillesurmoselle.mairie54.fr

Le prélèvement se fait sur 6 mois, de juin à novembre, avec régularisation en décembre.

Paiement par carte bancaire



Vous pouvez payer votre redevance au moyen de votre carte bancaire en vous connectant sur le site

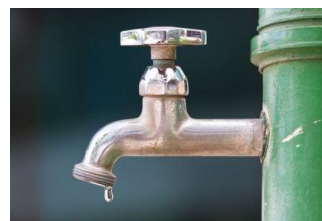
www.tipi.budget.gouv.fr

Votre facture comporte un identifiant et un mot de passe ainsi que l'adresse du site pour paiement tipi.

Secrétariat du SIAMA

Le siège social du SIAMA est situé dans les locaux de la mairie d'Autreville, 4 Grande Rue – Tél. 03 83 24 96 70. **Une permanence est assurée chaque jeudi de 13h00 à 16h30.** Vous pouvez, en cas de besoin, joindre le président du SIAMA, Jean-Jacques BIC, au 06.81.41.41.69 ou par courriel siam54@orange.fr

Compétence eau et assainissement



La loi fait actuellement des allers-retours entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, mais il semble bien que la compétence eau et assainissement

reviendra aux communautés de communes en 2020. Il se peut que celles-ci aient la possibilité de repousser cette compétence jusqu'en 2026. Les communautés de communes du bassin de Pompey et du bassin de Pont-à-Mousson travaillent sur cette prise de compétence. Il est probable qu'elle soit donc transférée dès 2020. Le SIAMA disparaîtra alors et ce seront les communautés de communes respectives qui prendront en charge l'assainissement de nos villages par le biais d'une convention. Affaire à suivre !



Repousse des roseaux de la STEP après faucardage annuel